

Communiqué de Presse

Le 7 mai 2007,
Communiqué de presse

Profession assistantes maternelles

Une assistante maternelle rattachée à une crèche familiale offre un bon compromis entre vie en collectivité et ambiance familiale : une à deux fois par semaine, votre enfant passe une demi-journée à la crèche et s'initie ainsi en douceur à la vie en collectivité. Le reste du temps, il est gardé au domicile de son assistante maternelle. Portrait de cette profession.

Offrir un mode de garde adapté à chaque enfant et à la situation de chaque parent est l'une des priorités de la municipalité. A cet effet, un schéma d'accueil pour les plus petits est mis en place sur la commune. Aussi, les Ermontois disposent-ils aujourd'hui de plusieurs équipements : la Maison de la Petite Enfance, comprenant un multi-accueil, une ludothèque et un relais assistantes maternelles ; le multi-accueil Les Gibus, accueillant la crèche collective ; la crèche familiale Les Marmousets et la crèche familiale à horaires adaptés. Ces deux derniers établissements employant chacun des assistantes maternelles agréées.

Profession : assistante maternelle en crèche familiale

La crèche familiale, formée d'un réseau d'assistantes maternelles agréées, est dirigée le plus souvent par une puéricultrice ou une infirmière diplômée d'Etat.

Pour exercer, une assistante maternelle doit obtenir l'agrément du conseil général du Val d'Oise ; cet agrément dure cinq ans. Ces assistantes maternelles employées par la commune, à travers la crèche familiale, bénéficient d'un contrat à durée indéterminée et sont gérées par la Direction de la Petite Enfance. Après instruction du dossier d'admission, l'équipe d'encadrement de la crèche assure le placement et le suivi des enfants au domicile des assistantes maternelles.

La participation des familles est calculée en fonction de leurs ressources et de leurs charges ; le montant des prestations mensuelles devant être réglé directement à la crèche familiale.

Les garanties

Recourir à une assistante maternelle en crèche familiale permet aux parents d'avoir des garanties quant aux modalités d'accueil de l'enfant. Avant l'admission en crèche, l'enfant bénéficie d'un examen médical obligatoire et gratuit. Il est ensuite suivi régulièrement par le médecin de la crèche qui veille à son bon développement psychomoteur.


Bien vivre à Ermont

L'accueil en crèche familiale favorise une certaine souplesse dans l'organisation du planning des parents et dans la vie quotidienne de l'enfant : les modalités, les horaires, les soins particuliers à apporter à l'enfant sont fixés entre l'assistante maternelle et les parents.

Par ailleurs, les assistantes maternelles sont encadrées par une équipe de professionnelles de la petite enfance -puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants, psychologue, médecin- qui sont à leur disposition pour répondre à toutes les questions liées à l'éducation, à la santé et au développement de l'enfant.

L'équipe d'encadrement est chargée également d'assurer la continuité de l'accueil des enfants, en cas de congés ou d'arrêt maladie de l'assistante maternelle.

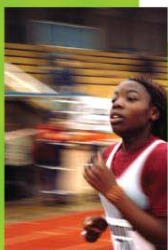
La directrice de la crèche se rend périodiquement au domicile des assistantes maternelles et règle les éventuelles difficultés qui peuvent survenir avec les parents. Afin de limiter les difficultés, parents et assistante maternelle s'engagent à respecter le règlement intérieur.



Crèche familiale Les Marmousets
7 rue de la Réunion
01 34 14 44 24



Direction de la Petite Enfance et Prévention Santé
Mairie bâtiment A
01 30 72 37 95



Contact presse : Direction de la Communication

veronique.urvoy@ville-ermont.fr - 01 30 72 38 63 - photos numériques disponibles sur demande